

J'en arrive maintenant au quatrième domaine de notre activité touchant l'agriculture. Il s'agit du programme d'embauchage d'hiver. Depuis quelques années le ministère du Travail, de concert avec la Commission d'assurance-chômage et en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux, l'Association des manufacturiers du Canada, le Congrès du Travail du Canada et un certain nombre d'autres organismes nationaux et locaux, s'efforcent d'accroître le nombre d'emplois disponibles en hiver dans toutes les industries de toutes les provinces;

Les municipalités rurales d'un peu partout au pays ont entrepris un certain nombre d'ouvrages en vertu du Programme visant à stimuler les travaux municipaux en hiver qui a été inauguré à l'automne de 1958. Ces municipalités rurales ont participé au programme au même titre que les municipalités urbaines. Au cours des deux derniers hivers, du commencement de décembre à la fin de mai, le gouvernement fédéral a fourni par l'entremise des gouvernements provinciaux à toutes les municipalités participantes un encouragement sous la forme d'une contribution de 50 p. 100 des frais de main-d'oeuvre à l'égard des ouvrages autorisés et entrepris à cette époque de l'année dans certaines catégories déterminées.

L'hiver dernier, sur les 2,000 ouvrages entrepris, environ 400 l'ont été dans des municipalités rurales à travers le Canada.

Les travaux entrepris par ces municipalités sont d'une grande variété. Ils comprennent surtout des travaux de voiries divers, y compris des améliorations importantes de routes, du défrichement, et de nouveaux aménagements lorsqu'on pouvait les effectuer aussi bien en hiver. Les autres genres de travaux entrepris comprennent le forage de puits, l'aménagement d'égoûts et de conduites d'eau, la construction de ponts, l'accumulation de réserves de gravier et la préparation de poteaux de clôture et de matériaux de ponts. Dans certaines régions on a aussi aménagé des parcs et des terrains de jeux ruraux.

Le gouvernement fédéral en collaboration avec les provinces exécute un autre programme touchant l'embauchage d'hiver. Ce programme,—l'aménagement de terrains de camping et de pique-nique— a été lancé par le ministère des Affaires du Nord Canadien et des Ressources nationales. Il est évident que les travaux exécutés sous cette rubrique l'ont été surtout dans les régions rurales. Le partage des frais avec les provinces sur une base d'égalité ne s'applique qu'aux travaux d'hiver.

Ce sont là les quatre principaux domaines où s'exerce notre activité. Au sujet du dernier, M. Thomson aura peut être des observations à nous faire sur le travail des comités locaux de placement organisés à travers le pays pour encourager l'embauchage en hiver. Un certain nombre de ces comités ont étudié la question des moyens à prendre à ce sujet dans les régions rurales.

A l'égard du programme touchant la main-d'oeuvre agricole j'aurais pu vous dire plus tôt qu'il existe des comités fédéral-provinciaux de main d'oeuvre agricole qui contribuent à la mise à exécution du programme d'année en année au sein de chaque province. On tient aussi une conférence annuelle à Ottawa, d'ordinaire en novembre ou décembre, au cours de laquelle on passe en revue les efforts accomplis sous l'empire du programme touchant la main-d'oeuvre agricole durant les douze mois antérieurs et on prépare les plans des principaux points sur lesquels portera l'activité de l'année suivante.

On pourrait encore ajouter quelques commentaires de caractère général sur une ou deux autres questions, monsieur le président.

Nous du Ministère et de la Commission d'assurance-chômage sommes intéressés aux problèmes de la mobilité de la main-d'oeuvre. Nous désirons en connaître davantage sur les causes qui portent les gens à se déplacer et aussi sur les raisons qui en portent d'autres à rester en place.

L'un des problèmes qui est sans doute bien évident pour les membres du